

Règles organisationnelles d'inscription des variables NSA

- La variable **8.1 n'est pas une variable NSA** mais un indicateur que s'est donné notre organisation pour statuer sur la stabilité médicale d'un usager dans le cadre de la PPCC. Cette variable n'est pas comptabilisée par le MSSS.
- L'inscription de variables au tableau des lits doit se faire quotidiennement **avant midi**. Cela permet d'avoir une vigie quotidienne des variables NSA et des actions qui en découlent.
- Une variable NSA doit seulement être inscrite au tableau des lits quand elle représente une situation qui a **duré plus de 24h**.
- Advenant un oubli ou une erreur d'inscription de variable NSA, pas de changement de variable **retroactivement**.

- **Variable 8.b (Précision à l'aide-mémoire du MSSS dans le cadre des demandes d'hébergement):**
 - Pour les usagers non-connus, la 8b doit être inscrite au tableau des lits lorsque le service en milieu hospitalier débute la rédaction de l'OCCI.
 - Pour les usagers connus, la 8b doit être inscrite au tableau des lits lorsque le CLSC a effectué sa visite en CH pour ensuite débiter l'OCCI.
 - Pour l'organisation des DHD : la 8.b doit être inscrite une fois que la SAC SAD en CH à la confirmation de la faisabilité du DHD.

- **Variable 8.c :**
 - La 8c est inscrite par le CH dès que **la demande est acheminée** vers un guichet (envoi de la DSIE). Nul besoin d'attendre le courriel de confirmation du guichet dans OWNSA.

- **Variable 9:**
 - Un **accord commun SAD-CH** est nécessaire **avant** d'inscrire la variable au tableau des lits. Idéalement, cet accord se concrétise en amont de la fin des soins et services actifs. Dans le cas où le travail en amont a été tenté, mais qu'il y a eu des impondérables, il faut tout de même concrétiser un accord avec le SAD avant d'inscrire la variable 9.

